

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Moni
bel



20121969

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08 OCT. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT **Greffe** Tournai

N° d'entreprise : **0456 089 545**

Nom

(en entier) : **ORCHIDEES - MOUSCRON**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Drève Gustave Fache(L) 1, 7700 Mouscron, Belgique**

Objet de l'acte : démission et nomination d'administrateurs

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des membres du 1^{er} juillet 2020:

"Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité les décisions suivantes concernant les points de l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale DECIDE de nommer avec effet au 3 juillet 2020, sous la condition suspensive de la signature du Protocole, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de l'Association et ce, pour une durée de 6 ans :

- Madame Marie Mulliez, domiciliée à Paris 75017, 5 rue Dautancourt ;
- Monsieur Mathieu Mulliez, domicilié à Paris 75009, 72 rue Rodier ;
- Monsieur Augustin Mulliez, domicilié à Mouvaux 59420, 69 Allée de la Bergerie.

Le mandat d'administrateur des personnes précitées expirera donc (sauf renouvellement) en date du 3 juillet 2026.

L'Assemblée Générale PREND également ACTE de la démission avec effet au 3 juillet 2020, sous la condition suspensive de la signature du Protocole, des administrateurs actuels de l'Association, à savoir :

- Monsieur Maxime Mulliez,
- Monsieur Guy MULLIEZ,
- Madame Claudy VANDENBRUWAENE (nom d'épouse THIEFFRY),
- Monsieur José PINCE.

L'Assemblée Générale DECIDE de donner pouvoirs à Maxime MULLIEZ pour constater la réalisation de la condition suspensive, à savoir la signature du Protocole, et pour signer toute déclaration constatant la levée de la condition suspensive et la prise d'effet des décisions ci-dessus.

L'Assemblée Générale DECIDE de donner pouvoirs à Jérôme Vermeylen, Sheena Belmans, Michelle Schauss, Pierre Vanholsbeke ou tout autre avocat d'ALTIUS SCRL, ayant fait élection de domicile Avenue du port 86C boîte 414, 1000 Bruxelles. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, (i) de procéder à l'inscription de la nomination et démission des membres dans le(s) registre(s) des membres de l'Association, conformément à l'article 9:3 du Code des sociétés et des associations et (ii) d'assurer les formalités nécessaires auprès du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur Belge."

Extrait de la déclaration de l'association du 3 juillet 2020 constatant la résiliation de la condition suspensive:

"Monsieur Maxime MULLIEZ constate que la condition suspensive a été réalisée dès lors que le Protocole a été signé en date du 3 juillet 2020 par toutes les parties concernées.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

"Par conséquent, Monsieur Maxime MULLIEZ déclare que les décisions du procès-verbal de l'assemblée générale des membres de l'Association du 1er juillet 2020 ont effectivement pris effet à dater du 3 juillet 2020."

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2020:

"Le conseil PREND ACTE de la démission avec effet immédiat de :

- Monsieur Maxime Mulliez, en sa qualité de Président ;
- Monsieur Guy Mulliez, en sa qualité de Vice-Président ;
- Madame Claudy Vandenbruwaene, en sa qualité de Trésorier.

Le conseil les remercie pour leurs efforts lors de l'exercice de leurs fonctions.

Le conseil DECIDE de nommer en tant que Président et pour la durée de son mandat d'administrateur, Madame Marie Mulliez, domiciliée à 75017 Paris, 5 rue Dautancourt;

Le conseil DECIDE de nommer en tant que Trésorier et pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Mathieu Mulliez, domicilié à 75009 Paris, 72 rue Rodier;

Le conseil DECIDE de ne pas procéder à la nomination d'un Vice-Président en remplacement de Monsieur Guy Mulliez.

le conseil DECIDE de donner pouvoir à Jérôme Vermeyleen, Sheena Belmans, Michelle Schauss, Aylin Cebbar ou tout autre avocat d'ALTIUS SCRL, ayant fait élection de domicile Avenue du port 86C boîte 414, 1000 Bruxelles. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, d'assurer les formalités nécessaires auprès du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur Belge."

Pour extraits analytiques